

L'Adaptable

Une **assurance vie permanente** disponible en 8 options de paiement offrant une valeur de rachat importante et dont les primes sont fixes et garanties.

Âge à la souscription

15 jours à 75 ans

Montants d'assurance disponibles

10 000 \$ et plus

Valeur de rachat

- ▶ Disponible dès le 10^e anniversaire du contrat
- ▶ Possibilité de rachat partiel ou total
- ▶ Possibilité d'emprunt

Valeur libérée

Disponible dès le 10^e anniversaire du contrat

Type de protection disponible

- ▶ Assurance individuelle
- ▶ Assurance conjointe au dernier décès
- ▶ Assurance conjointe au premier décès

Primes

8 options de paiement

Fixes, garanties et payables pendant un minimum de 20 ans

Pendant

20
ans

Jusqu'à

25
ans

35
ans

45
ans

55
ans

65
ans

75
ans

85
ans

Disponible en émission simplifiée



Express

10 000 \$ à 150 000 \$

Disponible en tarification régulière



Régulière

150 001 \$ et plus

Âge à la souscription

15 jours à 15 ans

16 à 75 ans

Exigences

9 questions d'admissibilité

15 questions d'admissibilité

Aucun examen médical, aucun fluide, aucune tarification

Âge à la souscription

15 jours à 75 ans

Exigences

[Voir le tableau des exigences](#)

Protections complémentaires

- ▶ Avenant Assurance dette en **Émission simplifiée Express** avec une durée de prestation de 2 ans
- ▶ Avenant Assurance dette en **Tarification Régulière** avec une durée de prestation de 2 ans, 5 ans ou jusqu'à 65 ans
- ▶ Protections temporaires : T-10 | T-15 | T-20 | T-25 | T-30
- ▶ Avenant enfant (assurance vie)
- ▶ Exonération des primes en cas d'invalidité totale ou de décès
- ▶ Arrêt de paiement des primes en cas de perte d'emploi
- ▶ Fracture accidentelle
- ▶ Mort accidentelle et mutilation
- ▶ Assurance maladies graves préapprouvée en **Tarification Régulière** seulement



L'Adaptable | Deux chapitres avantageux

Chapitre A

Montant d'assurance initial

- ▶ Montant d'assurance temporaire en vigueur jusqu'à l'échéance du paiement des primes
- ▶ Primes payables jusqu'à l'échéance choisie (8 options de paiement)
- ▶ Si une prime standard ne peut être offerte en tarification Régulière, seule la prime du Chapitre A fera l'objet d'une surprime

Chapitre B

Montant d'assurance libéré différé

- ▶ Montant d'assurance optionnel pouvant être ajouté à l'émission, au 3^e, au 5^e et au 7^e anniversaire du contrat, et ce, sans dépasser le montant d'assurance du Chapitre A
- ▶ Assurance permanente qui entre en vigueur lorsque le contrat est libéré du paiement des primes
- ▶ Accès à la valeur de rachat et à la valeur libérée

Assurabilité future garantie au Chapitre B

Augmentation du montant d'assurance libéré différé selon les besoins

- ▶ Possibilité de souscrire au Chapitre B à l'émission, au 3^e, 5^e et 7^e anniversaire du contrat, et ce, sans dépasser le montant d'assurance du Chapitre A
- ▶ Permet d'adapter les besoins financiers de l'assuré à sa réalité, et ce, jusqu'à 7 ans après l'achat de son contrat d'assurance
- ▶ Taux garantis dès l'émission du contrat
- ▶ Sans preuve d'assurabilité



Profil

Benoît

45 ans et non-fumeur

Besoins

Produit

L'Adaptable

Protection

À vie

Montant d'assurance

100 000 \$

Primes

20 paiements

Chapitre A | 100 000 \$

Montant d'assurance initial

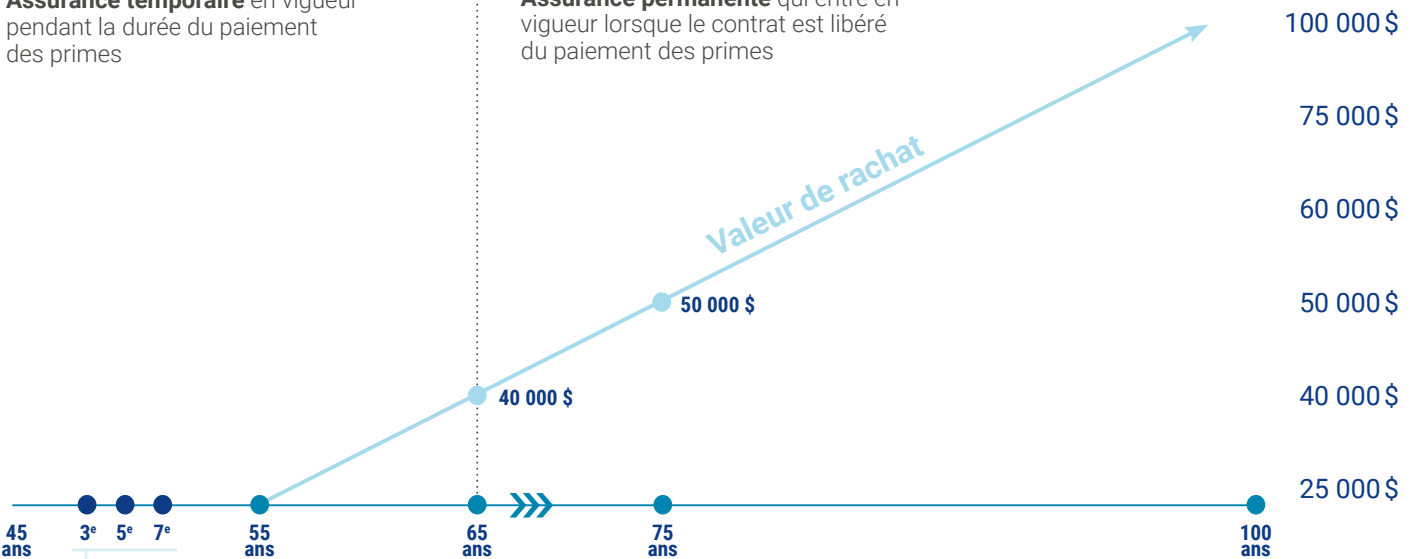
Assurance temporaire en vigueur pendant la durée du paiement des primes

Chapitre B | 100 000 \$

Montant d'assurance libéré différé

Assurance permanente qui entre en vigueur lorsque le contrat est libéré du paiement des primes

Valeur de rachat



Si le Chapitre B est inférieur au Chapitre A, possibilité d'augmenter le Chapitre B, sans preuve d'assurabilité, jusqu'à concurrence du Chapitre A

Échéance du paiement des primes et entrée en vigueur du Chapitre B (montant d'assurance libéré différé) si celui-ci a été ajouté